

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ETUDES ET DE PROGRAMMATION DE L'AGGLOMERATION DE LIMOGES

Comité Syndical du 5 février 2021 Compte rendu de la séance

Le 5 février 2021 à 10 h 30, le Comité du Syndicat Intercommunal d'Etudes et de Programmation de l'Agglomération de Limoges, dûment convoqué le 28 janvier 2021, s'est réuni en séance publique, dans la salle Gérard Vandembroucke du Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine – Site de Limoges, sous la présidence de M. Vincent LÉONIE.

Etaient présents :

Monsieur Jacques BERNIS, Monsieur Christian BLANCHET, Monsieur Alain BOURION, Madame Monique DELPI, Monsieur Lucien DUROUSSEAUD, Monsieur Jean-Pierre FLOC'H, Madame Sarah GENTIL, Monsieur Ludovic GÉRAUDIE, Monsieur Philippe JANICOT, Monsieur Laurent LAFAYE, Madame Marie LAPLACE, Monsieur Maurice LASNIER, Madame Julie LENFANT, Monsieur Vincent LÉONIE, Monsieur Denis LIMOUSIN, Monsieur Christophe MALIFARGE, Madame Nathalie MÉZILLE, Monsieur Jean-Paul PERRAUDIN, Monsieur François POIRSON, Monsieur Alexandre PORTHEAULT, Madame Emilie RABETEAU, représentants la communauté urbaine Limoges Métropole,

Madame Andréa BROUILLE, Madame Hélène DELOS, Monsieur Jean-Jacques DUPRAT, Monsieur Fabien DUPUY, Monsieur Jean-Marie HORRY, Madame Brigitte LARDY, Monsieur Bernard LAUSERIE, Monsieur Jean-Marc LEGAY, Monsieur Franck MAITRE, Madame Elisabeth PETIT, Madame Claudine ROUX, Madame Jany-Claude SOLIS, Monsieur Bernard TROUBAT, Monsieur Pierre VALLIN, représentants la communauté de communes Elan Limousin Avenir Nature,

Monsieur Alain FAUCHER, Monsieur Mickaël KAPSTEIN, Monsieur Dominique MARQUET, Monsieur Alexandre MAZIN, Monsieur Jean-Pierre NEXON, Monsieur Alain PÉRABOUT, Monsieur Hervé VALADAS, représentants la communauté de communes de Noblat,

Madame Sylvie ACHARD, Monsieur René ARNAUD, Monsieur Philippe BARRY (absent à partir de la présentation du BP 2021), Monsieur Alain GEHRIG, Madame Véronique GODMÉ, Madame Marylène HENRION, Monsieur Gérard KAUWACHE, Monsieur Maurice LEBOUTET, Monsieur Gilles ROQUES, Madame Sonia SOULAT, Monsieur Francis THOMASSON, Monsieur François VENEL, représentants la communauté de communes du Val de Vienne.

Absents excusés représentés :

M. Serge ROUX (C.U. Limoges Métropole) représenté par son suppléant M. Jean-Pierre FLOC'H (C.U. Limoges Métropole)

Mme Chantal PIQUET (C.C. ELAN) représentée par sa suppléante Mme Brigitte LARDY (C.C. ELAN)

M. Yves JASMAIN (C.C. Val de Vienne) représenté par son suppléant M. François VENEL (C.C. Val de Vienne)

Absents excusés avec délégation de pouvoirs :

M. Fabien DOUCET (C.U. Limoges Métropole) donne pouvoir à M. Philippe JANICOT (C.U. Limoges Métropole),
M. Vincent JALBY (C.U. Limoges Métropole) donne pouvoir à M. Vincent LÉONIE (C.U. Limoges Métropole),
M. Guillaume GUÉRIN (C.U. Limoges Métropole) donne pouvoir à M. Philippe JANICOT (C.U. Limoges Métropole),
M. Sébastien LARCHER (C.U. Limoges Métropole) donne pouvoir à Mme Monique DELPI (C.U. Limoges Métropole),
M. Emile-Roger LOMBERTIE (C.U. Limoges Métropole) donne pouvoir à M. Vincent LÉONIE (C.U. Limoges Métropole),
M. Clément RAVAUD (C.U. Limoges Métropole) donne pouvoir à M. Jacques BERNIS (C.U. Limoges Métropole),
M. Jean-Yves RIGOUT (C.U. Limoges Métropole) donne pouvoir à Mme Emilie RABETEAU (C.U. Limoges Métropole),
M. Jean-Michel BERTRAND (C.C. ELAN) donne pouvoir à Mme Elisabeth PETIT (C.C. ELAN),
M. Jacques PLEINEVERT (C.C. ELAN) donne pouvoir à M. Pierre VALLIN (C.C. ELAN),
M. Gaston ALBRECHT (C.C. Noblat) donne pouvoir à M. Alexandre MAZIN (C.C. Noblat)
M. Alain DARBON (C.C. Noblat) donne pouvoir à M. Alain FAUCHER (C.C. Noblat),
M. Jean-Pierre ESTRADÉ (C.C. Noblat) donne pouvoir à M. Hervé VALADAS (C.C. Noblat)
M. Philippe BARRY (C.C. Noblat), après son départ, donne pouvoir à M. René ARNAUD (C.C. Noblat) pour le vote du Budget Primitif 2021

Absents excusés :

M. Gilles BÉGOUT (C.U. Limoges Métropole)
M. Claude BRUNAUD (C.U. Limoges Métropole) et sa suppléante Mme Caroline PARBAUD (C.U. Limoges Métropole)
M. Joël GARESTIER (C.U. Limoges Métropole)
M. Jacques ROUX (C.U. Limoges Métropole)
Mme Gülsen YILDIRIM (C.U. Limoges Métropole)
M. Vincent CARRÉ (C.C. ELAN)
M. Stéphane CHÉ (C.C. ELAN) et son suppléant M. Olivier CHATENET (C.C. ELAN)
M. Benoit BLANCHARD (C.C. Noblat)

Absents :

M. Nicolas BALOT, C.U. Limoges Métropole
M. Jean-Luc BONNET, C.U. Limoges Métropole

Assistaient également à la réunion :

Mme Sylvie MOREAU, SIEPAL
Mme Chloë LEGRAND, SIEPAL

Mme Anne-Sophie PIERRE, SIEPAL
Mme Marjorie CILLI

Le Président Vincent LÉONIE ouvre la séance à 11h. Il remercie les délégués de leur présence, en leur présentant malgré la date pour la nouvelle année. Il remercie également le Président ROUSSET de recevoir le SIEPAL dans les locaux de la région et demande à la 1^{ère} Vice-Présidente de lui transmettre ses remerciements.

Après avoir indiqué que le quorum était atteint, il donne lecture des pouvoirs.

Mme Sarah GENTIL (C.U. Limoges Métropole) et M. Bernard LAUSERIE (C.C. ELAN) sont nommés secrétaires de séance.

L'ordre du jour est le suivant :

- 1 Adoption du procès-verbal du Comité Syndical du 11 décembre 2020
- 2 Reprise anticipée des résultats de fonctionnement 2020 et affectation des résultats
- 3 Vote du Budget Primitif 2021
- 4 Projet de SCoT 2030 : bilan synthétique de l'enquête publique

1 – Adoption du procès-verbal du Comité Syndical du 11 décembre 2020

Rapporteur : Monsieur Vincent LÉONIE, Président du SIEPAL

Le Président indique que le procès-verbal du comité syndical du 11 décembre 2020 a été transmis aux membres du comité. Il demande si ce document appelle des remarques, puis s'il y a des oppositions pour l'adopter, s'il y a des abstentions. Devant la négative, le Président fait procéder au vote, **le procès-verbal du Comité Syndical du 11 décembre 2020 est adopté à l'unanimité.**

2 – Reprise anticipée des résultats de fonctionnement 2021 et affectation des résultats

Rapporteur : Madame Andréa BROUILLE, Vice-Présidente du SIEPAL

Considérant la non-conformité entre le compte de gestion et le compte administratif pour l'année 2020,

Considérant que le vote du compte de gestion et du compte administratif 2020 interviendra lors du comité syndical de juin 2021,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L-2311-5 stipulant qu'il est possible de reprendre au budget primitif, avant le vote du compte de gestion et du compte administratif, les résultats de l'exercice précédent, sur la base d'une estimation annexée à la présente délibération,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article R-2311-13 qui précise que les inscriptions au budget sont justifiées par la production en annexe d'une fiche de calcul des résultats prévisionnels,

En application de l'article L.2311-5 du Code général des collectivités territoriales, il est possible de reprendre au budget primitif, avant le vote du compte de gestion et du compte administratif, les résultats de l'exercice précédent, sur la base d'une estimation annexée à la présente délibération.

Lors de l'adoption du compte administratif, toute différence constatée avec les montants reportés par anticipation fera l'objet d'une régularisation.

Les résultats du compte administratif de l'exercice 2020 et les propositions d'affectation se présentent comme suit :

POUR MEMOIRE

- Excédent de fonctionnement antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	41 041,69 €
- Excédent d'investissement antérieur reporté	89 033,46 €

SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2020

- Solde d'exécution de l'exercice	5 447,53 €
- Solde d'exécution cumulé	94 480,99 €

RESTES A REALISER AU 31/12/2020

- Dépenses d'investissement	1 559,27 €
- Recettes d'investissement	0,00 €
Solde	<u>-1 559,27 €</u>

RESULTAT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2020

- Rappel du solde d'exécution cumulé	94 480,99 €
- Rappel du solde des restes à réaliser	-1 559,27 €
Excédent	<u>92 921,72 €</u>

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER

- Résultat de l'exercice	1 633,75 €
- Résultat antérieur	41 041,69 €
Total à affecter	<u>42 675,44 €</u>

AFFECTATION

- | | | |
|----|---|--------|
| 1) | Couverture du besoin de financement de la section d'investissement
(crédit du compte 1068 pour l'exercice 2021) | 0,00 € |
| 2) | Affectation complémentaire en « Réserves »
(crédit du compte 1068 pour l'exercice 2021) | 0,00 € |
| 3) | Reste sur excédent de fonctionnement à reporter
au Budget 2021 ligne 002 (report à nouveau créditeur)
42 675,44 € | |

42 675,44 €

TOTAL

- | | | |
|----|---|--|
| 4) | Excédent cumulé d'investissement à reporter
au Budget 2021 ligne 001 (report à nouveau créditeur)
94 480,99 € | |
|----|---|--|

Il est demandé au Comité Syndical d'adopter cette affectation des résultats d'exploitation de l'exercice 2020.

Après discussion, le Président, fait procéder au vote, **la délibération est adoptée à l'unanimité.**

ANNEXE

EXECUTION BUDGETAIRE 2020

FONCTIONNEMENT

DEPENSE

Chap.	Chapitre	Op réelles	Op d'ordre
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	31 828,51	
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	169 187,87	
042	OPERATIONS D' ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		22 579,71
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	40 459,34	
	Somme :	241 475,72	22 579,71
		264 055,43	

RECETTE

Chap.	Chapitre	Op réelles	Op d'ordre
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS, PARTICIPATIONS	265 050,00	
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1,15	
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	638,03	
	Somme :	265 689,18	0,00
		265 689,18	

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	1 633,75
-----------------------------------	-----------------

INVESTISSEMENT

DEPENSE

Chap.	Chapitre	Op réelles	Op d'ordre
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 630,94	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	17 047,48	
	Somme :	18 678,42	0,00
		18 678,42	

RECETTE

Chap.	Chapitre	Op réelles	Op d'ordre
040	OPERATIONS D' ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		22 579,71
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	1 546,24	
	Somme :	1 546,24	22 579,71
		24 125,95	

RESULTAT D'INVESTISSEMENT	5 447,53
----------------------------------	-----------------

RESTES A REALISER	1 559,27
--------------------------	-----------------

Monsieur le Trésorier Principal



3 – Vote du Budget Primitif 2021

Rapporteur : Monsieur Vincent LÉONIE, Président du SIEPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L-1612-2 stipulant que le budget est à adopter avant le 15 avril de l'exercice auquel il s'applique,

Vu la délibération du comité syndical du 26 juin 2012 prescrivant la révision du SCoT de l'Agglomération de Limoges,

Considérant l'arrêté préfectoral du 16 mars 2017 portant modification des statuts du SIEPAL, intégrant notamment la recomposition territoriale du syndicat,

Considérant le Débat d'Orientation Budgétaire 2021 effectué par le Comité Syndical le 11 décembre 2020.

Le budget primitif 2021 du SIEPAL est proposé avec une reprise anticipée des résultats de l'exercice 2020 sur la base d'une estimation visée par le comptable public. Lors de l'adoption du compte administratif, toute différence constatée avec les montants reportés par anticipation fera l'objet d'une régularisation.

Le budget primitif 2021 du SIEPAL s'équilibre de la façon suivante :

	DEPENSES		RECETTES	
	Réelles	Ordre	Réelles	Ordre
FONCTIONNEMENT	302 618,44	23 660,00	326 278,44	0,00
	326 278,44		326 278,44	
INVESTISSEMENT	118 140,99	0,00	94 480,99	23 660,00
	118 140,99		118 140,99	
TOTAL	420 759,43	23 660,00	420 759,43	23 660,00
	444 419,43		444 419,43	

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 326 278,44 €

MOUVEMENTS REELS : 326 278,44 €

La décision d'affectation du résultat de l'exercice 2020 permet d'inscrire un excédent de fonctionnement de :42 675,44 €

Les participations versées par les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) membres du syndicat totalisent :283 603,00 €

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 326 278,44 €

MOUVEMENTS REELS : 302 618,44 €

Les charges de personnel s'établissent à :175 000,00 €
Celles liées aux indemnités des élus représentent :49 600,00 €

Les principales charges à caractère général concernent :

- des frais de location immobilière (charges comprises) :12 500,00 €
- des remboursements à Limoges Métropole :6 000,00 €
- la location et la maintenance du photocopieur :4 660,00 €
- communication liée au SCoT :3 000,00 €
- adhésion à la fédération des SCoT :2 700,00 €

Les autres charges de fonctionnement (assurances, dématérialisation, fournitures administratives, entretien véhicules, site internet, etc.)
représentent :10 640,00 €

La section de fonctionnement s'équilibre par l'inscription de dépenses imprévues :38 518,44 €

MOUVEMENTS D'ORDRE : 23 660,00 €

Les dotations aux amortissements s'élèvent à :23 660,00 €

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT : 118 140,99 €

MOUVEMENTS REELS : 94 480,99 €

La décision d'affectation du résultat de l'exercice 2020 permet d'inscrire un excédent d'investissement de :94 480,99 €

MOUVEMENTS D'ORDRE : 23 660,00 €

L'amortissement des biens permet d'inscrire une recette de :23 660,00 €

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 118 140,99 €

MOUVEMENTS REELS : 118 140,99 €

Suite à l'examen du compte administratif 2020, il convient de reprendre le report des restes à réaliser en dépenses d'investissement à hauteur de : 1 559,27 €

Les frais liés à la réalisation de documents d'urbanisme (enquête publique SCoT : frais d'insertion et indemnités des commissaires enquêteurs) représentent :
..... 78 000,00 €

L'acquisition de matériel informatique et de visioconférence totalise : 5 600,00 €

La section d'investissement s'équilibre par des dépenses imprévues à hauteur de : 32 981,72 €

Il est demandé au Comité Syndical d'adopter le budget primitif 2021 du SIEPAL dans les conditions ci-dessus définies.

Après discussion, le Président, fait procéder au vote, **la délibération est adoptée à l'unanimité.**

Une majorité de conseillers syndicaux s'est prononcé en faveur de l'inscription d'une décision modificative au prochain comité syndical, afin que le budget 2021 intègre l'enveloppe budgétaire inhérente à l'accueil de stagiaires.

SIEPAL – Budget primitif 2021

ANNEXE 1

Présentation par chapitre

DEPENSES

Chapitre	BUDGET PRIMITIF 2020 POUR MEMOIRE			BUDGET PRIMITIF 2021		
	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
SECTION D'EXPLOITATION						
011 Charges à caractère général	33 000,00		33 000,00	39 500,00		39 500,00
012 Charges de personnel	177 800,00		177 800,00	175 000,00		175 000,00
022 Dépenses imprévues	28 791,69		28 791,69	38 518,44		38 518,44
042 Op. Ordre transfert entre section		22 200,00	22 200,00		23 660,00	23 660,00
65 Autres charges de gestion courante	44 300,00		44 300,00	49 600,00		49 600,00
TOTAL SECTION D'EXPLOITATION	283 891,69	22 200,00	306 091,69	302 618,44	23 660,00	326 278,44
SECTION D'INVESTISSEMENT						
020 Dépenses imprévues	65 733,46		65 733,46	32 981,72		32 981,72
20 Immobilisations incorporelles	32 000,00		32 000,00	79 452,46		79 452,46
21 Immobilisations corporelles	15 000,00		15 000,00	5 706,81		5 706,81
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	112 733,46	0,00	112 733,46	118 140,99	0,00	118 140,99
TOTAL DEPENSES	396 625,15	22 200,00	418 825,15	420 759,43	23 660,00	444 419,43

RECETTES

Chapitre	BUDGET PRIMITIF 2020 POUR MEMOIRE			BUDGET PRIMITIF 2021		
	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
SECTION D'EXPLOITATION						
002 Résultat fonctionnement reporté	41 041,69		41 041,69	42 675,44		42 675,44
74 Dotations et participations	265 050,00		265 050,00	283 603,00		283 603,00
TOTAL SECTION D'EXPLOITATION	306 091,69	0,00	306 091,69	326 278,44	0,00	326 278,44
SECTION D'INVESTISSEMENT						
001 Solde exécution invest. reporté	89 033,46		89 033,46	94 480,99		94 480,99
040 Op. Ordre transfert entre section		22 200,00	22 200,00		23 660,00	23 660,00
10 Dotation, fonds divers	1 500,00		1 500,00	0,00		0,00
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	90 533,46	22 200,00	112 733,46	94 480,99	23 660,00	118 140,99
TOTAL RECETTES	396 625,15	22 200,00	418 825,15	420 759,43	23 660,00	444 419,43

SIEPAL – Budget primitif 2021

ANNEXE 2

Détail des inscriptions budgétaires

FONCTIONNEMENT

RECETTE

		2020	2021
002	R RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	41 041,69	42 675,44
74758	R Participation autres groupements	265 050,00	283 603,00

Somme : **306 091,69 326 278,44**

DEPENSE

		2020	2021
022	R DEPENSES IMPREVUES	28 791,69	38 518,44
60622	R CARBURANTS	1 100,00	1 000,00
60632	R FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	100,00	100,00
6064	R FOURNITURES ADMINISTRATIVES	1 000,00	700,00
6068	R AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	180,00	740,00
611	R CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES AVEC	700,00	1 200,00
6132	R LOCATIONS IMMOBILIERES	6 300,00	6 500,00
6135	R LOCATIONS MOBILIERES	2 360,00	2 360,00
614	R CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIETE	6 000,00	6 000,00
61551	R MATERIEL ROULANT	700,00	700,00
6156	R MAINTENANCE	2 300,00	2 300,00
6161	R MULTIRISQUES	2 000,00	2 000,00
6182	R DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE	400,00	400,00
6238	R DIVERS		3 000,00
6251	R VOYAGES ET DEPLACEMENTS	500,00	0,00
6256	R MISSIONS	660,00	0,00
6257	R RECEPTIONS	500,00	1 000,00
6262	R FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	1 400,00	2 000,00
6281	R CONCOURS DIVERS (COTISATIONS)	800,00	3 500,00
62878	R REMBOURSEMENT DE FRAIS A D'AUTRES ORGA	6 000,00	6 000,00
6332	R COTISATIONS VERSEES AU FNAL	150,00	150,00
6336	R COTISATIONS AU CNFPT ET AU CIG	2 300,00	2 300,00
64131	R REMUNERATION	129 500,00	131 500,00
6451	R COTISATIONS A L'URSSAF	29 000,00	29 500,00
6453	R COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITE	11 500,00	6 180,00
6454	R COTISATIONS AUX ASSEDIC	5 000,00	5 020,00
6488	R AUTRES CHARGES	350,00	350,00
6531	R INDEMNITES DES MAIRES ADJOINTS ET CONSEIL	34 640,00	39 480,00
6532	R FRAIS DE MISSIONS MAIRES ADJOINTS CONSEIL	600,00	1 000,00
6533	R COTISATIONS DE RETRAITE ELUS	2 190,00	2 400,00
6534	R COTISATIONS DE SECURITE SOCIALE PARTS PAT	6 870,00	6 720,00
6811	O DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES IMMOE	22 200,00	23 660,00

Somme : **306 091,69 326 278,44**

INVESTISSEMENT

RECETTE

		2020	2021
001	R SOLDE D'EXECUTION	89 033,46	94 480,99
10222	R F.C.T.V.A.	1 500,00	0,00
2802	O FRAIS D'ETUDES, D'ELABORATION, DE MODIFICAT	18 170,00	17 800,00
28051	O CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES, BREVETS	1 750,00	1 880,00
28182	O MATERIEL DE TRANSPORT	1 230,00	2 700,00
28183	O MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATI	350,00	580,00
28184	O MOBILIER	650,00	650,00
28188	O AUTRES	50,00	50,00

Somme : **112 733,46** **118 140,99**

DEPENSE

		2020	2021
020	R DEPENSES IMPREVUES	63 533,46	32 981,72
202	R FRAIS D'ETUDES, D'ELABORATION, DE MODIFICAT	28 000,00	76 000,00
202	R FRAIS D'ETUDES, D'ELABORATION, DE MODIFICAT	0,00	102,00 RAR
2033	R FRAIS D'INSERTION	4 000,00	2 000,00
2033	R FRAIS D'INSERTION	0,00	1 350,46 RAR
2182	R AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES MATI	14 200,00	0,00
2183	R AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES MATI	2 800,00	5 600,00
2183	R AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES MATI	0,00	106,81 RAR
2188	R AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES AUTI	200,00	0,00

Somme : **112 733,46** **118 140,99**

SIEPAL – Budget primitif 2021

ANNEXE 3

Participations 2021 des membres du syndicat

Contribution des EPCI						
	Population municipale INSEE 2020	Poids de population	Potentiel fiscal 4 taxes com. 2020	Poids du potentiel fiscal	Contribution en %	Contribution en €
CU Limoges Métropole	207 865	78,78%	205 589 094	83,82%	81,30%	230 564,82 €
CC ELAN	27 897	10,57%	18 835 136	7,68%	9,13%	25 881,32 €
CC Noblat	11 951	4,53%	8 268 553	3,37%	3,95%	11 202,90 €
CC Val de Vienne	16 140	6,12%	12 592 629	5,13%	5,63%	15 953,96 €
TOTAL	263 853	100,00%	245 285 412	100,00%	100,00%	283 603 €

4 – Projet de SCoT 2030 : bilan synthétique de l'enquête publique

Rapporteur : Monsieur Vincent LÉONIE, Président du SIEPAL

L'enquête publique sur le projet de SCoT 2030 s'est déroulée du 4 janvier au 3 février 2021 inclus.

Cette procédure a été précédée courant 2020 par la consultation des Personnes Publiques Associées.

ORGANISATION DE L'ENQUETE

Les modalités pratiques de l'enquête publique ont été détaillées dans l'arrêté 09/2020 du SIEPAL.

Points principaux :

- **5 lieux d'enquête définis** : les sièges des EPCI membres du SIEPAL et le siège du syndicat.
 - o Le **dossier complet du SCoT y était consultable** sous format papier.
 - o Une version numérique sur un poste informatique en accès libre était disponible aux sièges du SIEPAL et de la communauté de communes du Val de Vienne.
- Un accès au dossier pour consultation sur **le site internet** du SIEPAL.
- Plusieurs possibilités offertes au public pour formuler ses observations : **dans un des registres papier** à disposition dans les lieux d'enquête, par **voie postale** ou par **courrier électronique**.
- **6 permanences** réalisées par les commissaires enquêteurs durant la période.

PUBLICITE DE L'ENQUETE

- Annonces légales publiées dans la presse via 2 journaux à 2 reprises
 - o Le Populaire du Centre édition Haute-Vienne le 21/12/2020 et le 08/01/2021
 - o Union et Territoires 87 le 18/12/2020 et le 08/01/2021
- Affichage de l'avis d'enquête aux sièges des EPCI, du SIEPAL et dans les 65 mairies des communes du territoire concerné par le projet de SCoT
- Publication de l'avis d'enquête et de l'arrêté sur les sites internet du SIEPAL, de ceux des EPCI et de plusieurs communes. Procédure relayée par les réseaux sociaux.
- Un reportage de France 3 Nouvelle Aquitaine le 5 janvier 2021 « le SCoT 2030, ou le futur visage de la Haute-Vienne ».

DEROULE DE L'ENQUETE ET AVIS REÇUS

6 permanences réalisées par les commissaires enquêteurs : 2 au siège du syndicat, et 1 dans chacun des sièges des 4 EPCI membres du SIEPAL.

Plusieurs rencontres et échanges entre le Président du SIEPAL, la Directrice du syndicat et le Président de la commission d'enquête.

Une assez faible fréquentation du public pour consulter le dossier papier **sur les différents lieux d'enquête** et/ou lors des permanences : 9 visites au total (dont 5 hors permanences).

Une **participation du public beaucoup plus soutenue à distance**, via les moyens numériques : 111 courriels ont été reçus sur l'adresse enquete.publique@siepal.fr.

La grande majorité des remarques reçues par mail porte sur la question des aménagements routiers à l'est du territoire, inscrits au Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) et au Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO).

L'enquête s'est terminée le mercredi 3 février 2021.

Le président de la commission d'enquête a clôturé les 5 registres papier et le registre numérique.

ETAPES ULTERIEURES

- Conformément à l'article 5 de l'arrêté d'ouverture et d'organisation de l'enquête publique relative au SCoT 2030 : dans la huitaine suivant la clôture de l'enquête, soit **le jeudi 11 février au plus tard**, les membres de la commission d'enquête doivent communiquer au porteur du projet **un procès-verbal de synthèse des observations écrites ou orales consignées**. Il doit compiler les observations recueillies lors de l'enquête publique ainsi que celles reçues au cours de la consultation des Personnes Publiques Associées et Consultées.
- Dans un délai de 15 jours suivant la réception de ce procès-verbal, soit **le 25 février 2021 au plus tard : le SIEPAL doit produire et remettre à la commission d'enquête un mémoire en réponse**. Après transmission au Président de la Commission d'Enquête, ce mémoire en réponse sera mis à disposition des élus du syndicat dans leur espace extranet sur le site du SIEPAL. Pour mémoire les codes d'accès sont les suivants :

Identifiant : SIEPAL-CS

Mot de passe : Gr3CoSYN

- Conformément à l'article 6 de l'arrêté d'ouverture et d'organisation de l'enquête publique relative au SCoT 2030 : dans un délai de 30 jours suivant la clôture de l'enquête, soit **le 5 mars 2021 au plus tard, la commission d'enquête transmet** au président du SIEPAL et au président du tribunal administratif de Limoges **son rapport avec conclusions et avis motivés**

Le SIEPAL transmettra dès réception ce rapport et les conclusions, au Préfet ainsi qu'aux Présidents des EPCI membres. Ces documents seront également consultables sur le site internet <https://www.siepal.fr/>.

- **Le bureau syndical sera amené à se réunir à 4 reprises pour arbitrer la prise en compte des avis formulés.** L'ensemble des remarques nécessitant un arbitrage politique y sera étudié.

Les réunions de bureau sont prévues les 5 et 19 mars puis les 8 et 29 avril 2021, les élus du comité syndical qui souhaitent faire remonter leurs remarques sont invités à prendre contact avec les élus du bureau syndical en amont de ses réunions.

- Conformément aux articles *L.143-23 et L.143-24 du Code de l'urbanisme*, **le projet de schéma** sera éventuellement modifié pour tenir compte des observations recueillies durant les périodes de consultation et d'information. La version amendée et validée par les élus du Bureau Syndical sera transmise à l'ensemble des membres du syndicat fin mai en vue d'une **approbation par le comité syndical du 11 juin 2021.**

Pour rappel les élus du bureau syndical sont les suivants :

Président : Vincent LÉONIE

Vice-Présidents

Andréa BROUILLE (ELAN),
Guillaume GUÉRIN (Limoges Métropole),
René ARNAUD (Val de Vienne),
Alain FAUCHER (Noblat),
Fabien DOUCET (Limoges Métropole),
Jean Jacques DUPRAT (ELAN),
Monique DELPI (Limoges Métropole),
Joël GARESTIER (Limoges Métropole)

Représentants de la communauté urbaine Limoges Métropole :

Jean-Luc BONNET, Christian BLANCHET, Ludovic GÉRAUDIE, Philippe JANICOT, Laurent LAFAYE, Julie LENFANT, Nathalie MÉZILLE et Émilie RABETEAU

Représentants de la communauté de communes ELAN :

Bernard LAUSERIE, Jean Marc LEGAY, Élisabeth PETIT et Bernard TROUBAT

Représentants de la communauté de communes de Noblat :

Alain DARBON et Alexandre MAZIN

Représentants de la communauté de communes du Val de Vienne :

Sylvie ACHARD et Philippe BARRY

La séance est levée à 11h40

AFFICHÉ LE 10 FÉVRIER 2021